

L'Appel
de l'abbé Pierre
1954 - 2024
70 ans



L'essentiel des actions et des comptes 2023

Rapport financier de l'activité du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023



04

LES MISSIONS SOCIALES
DE LA FONDATION EN 2023

10

LES AUTRES INFORMATIONS
DE LA FONDATION

12

NOS RESSOURCES
ET LEUR UTILISATION
POUR L'EXERCICE

16

LA FONDATION ABBÉ PIERRE
AGIT PARTOUT EN FRANCE



LE MOT DU TRÉSORIER

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous et préface ici l'Essentiel des Comptes 2023 de la Fondation Abbé Pierre alors que l'exercice qui s'est terminé au 30 septembre dernier clôturait également un projet stratégique de 5 ans au cours duquel les ressources de la Fondation se sont développées de façon significative.

La Fondation a en effet collecté 34,6 M€ de dons et 21,5 M€ de legs, donations et assurances-vie en 2023. Reconnue d'utilité publique, elle s'est engagée tout au long de l'année à soutenir financièrement des centaines de projets destinés à améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus vulnérables, en France et à l'étranger. Une attention particulière a été portée à chacun d'eux, avec l'expertise et les moyens humains nécessaires pour le faire.

Cette année encore, les comptes et missions sociales que vous allez découvrir dans cet Essentiel de 16 pages ont été certifiés conformes par notre Commissaire aux comptes (CAC), le Cabinet Mazars, la Fondation se souciant en permanence de la sincérité et de la transparence de ses comptes financiers ainsi que de ses systèmes d'information, dont la cybersécurité.

Au nom du Conseil d'Administration de la Fondation Abbé Pierre, je veux ici remercier chacun d'entre vous, chers donatrices et donateurs, qui nous donnez les moyens d'agir. Sans vous, l'efficacité, la notoriété, le plaidoyer et les avancées de la Fondation ne seraient pas ce qu'ils sont. ■

Christian Alibay, *trésorier*

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2023

Au cours de l'exercice 2023, la Fondation Abbé Pierre a engagé 45 millions d'euros dans la réalisation de ses missions sociales, en augmentation de 0,5 M€ par rapport à l'exercice précédent, avec 1,7 M€ supplémentaires de soutiens financiers à l'ensemble de ses partenaires.

Quelque 830 projets ont ainsi été soutenus, déployés, conduits et achevés dans l'année ou le seront au cours des années suivantes pour les projets d'investissement ; parmi eux plus d'une centaine de projets transversaux « d'innovation et de développement » ont été accompagnés en 2023 grâce à l'implication et l'engagement de l'ensemble de ses équipes salariées et bénévoles sur tout le territoire, y compris en Outre-mer.

1. Accompagner les personnes de la rue au logement

12,5 M€ → 28 %



Ahmed, habitant de la Pension de famille d'Amsterdam (75).

En 2023 la Fondation a soutenu 56 projets liés au fonctionnement des structures d'accueil de jour, dont ses Boutiques Solidarité. La Fondation a également soutenu le fonctionnement de 32 projets de Pensions de famille portées par des associations.

Le réseau « Un Domicile Fixe et Décent pour Tous » créé en 2015 a finalisé un travail de capitalisation et démontré sur le terrain de l'action que le « Logement d'abord » est possible.

À Autrans-Méaudre en Vercors, l'événement « Une Place à Table » a réuni 400 personnes accueillies dans les Boutiques Solidarité et habitantes des Pensions de famille ainsi que 100 bénévoles, qui se sont retrouvés fin septembre 2023 dans une atmosphère à la fois festive et déterminée. Parrainé par le chef Pierre Gagnaire, cet événement a mis en avant pendant une semaine des initiatives, des stratégies de lutte contre la précarité alimentaire et un plaidoyer.

Pour sa 4^e édition, « Sète à Toi » a rassemblé une trentaine de structures des réseaux « De la rue au logement » permettant ainsi à 350 personnes de profiter d'un temps de répit. Les personnes accompagnées dans les structures des réseaux n'ont en effet pas souvent l'opportunité ni les moyens financiers de partir en vacances, ce qui représente une nouvelle forme d'exclusion et un véritable marqueur social.

Enfin, la Fondation a soutenu le développement de 5 projets expérimentaux en faveur de personnes en grande précarité, avec la mise en œuvre de distributions de produits alimentaires, d'épiceries solidaires et d'ateliers de cuisine en Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, 3 campagnes de dotation sous forme de chèques-service ont bénéficié à 187 structures sur tout le territoire, y compris en Outre-mer où le pôle « Logement d'abord » de la Fondation a accompagné 59 ménages en difficulté pour des problèmes d'accès et de maintien dans le logement et accompagné 13 ménages dans le cadre de l'intermédiation locative, en 2023. ■

2. Participer à la production de logements sociaux durables

7,2 M€ → 16 %



la Pension de famille de Châteauroux (36), financée en partie par la Fondation.



Logements très sociaux à Gometz-le-Chatel (91).

« Depuis que je suis dans ce logement, ma fille est venue nous rejoindre. Ici, nous sommes très bien. Nous avons pleuré et dansé quand nous avons eu ce logement ! »

Fatouma, locataire, dans l'un des 15 logements très sociaux situés à Gometz-le-Chatel (91) produits par « Monde en Marge Monde en Marche ».

En 2023, 104 opérations portées par des partenaires associatifs de la Fondation ou des bailleurs sociaux ont été soutenues via le programme « Toits d'Abord ». Elles permettront à la fin des travaux, la mise en location de 499 nouveaux logements performants et économes, réservés à des ménages très modestes. Au-delà de ce soutien financier, l'année a été marquée par les 10 ans du programme « Toits d'Abord » qui a permis à 13 000 personnes d'être logées dignement, 90 % des ménages logés se situant sous le seuil de pauvreté. Autre activité du secteur en lien avec l'économie sociale et solidaire, l'exploration et le soutien de lieux hybrides communs à vocation sociale intégrant parmi les parties prenantes des personnes mal logées, en exil, sans logement. ■

3. Lutter contre l'habitat indigne

4,9 M€ → 11 %



Une situation d'habitat indigne dans l'Oise.

183 ménages ont été soutenus par le programme « SOS Taudis travaux », avec une contribution moyenne de 7730 euros par ménage, dont 7 projets soutenus en copropriétés à destination de 46 ménages.

En complément de ces projets au long cours, la Fondation agit également par le biais d'un Fonds d'urgence habitat (FUH) qui permet la réalisation immédiate de travaux non financés par les pouvoirs publics car trop urgents pour entrer dans un cadre administratif fixe; 49 projets ont été soutenus dans ce cadre. Ce fonctionnement réactif apporte une réponse concrète et rapide aux ménages dont la santé et la sécurité étaient compromises. De plus, depuis le 2^e semestre 2022, une expérimentation de déplafonnement pour financer des travaux globaux de sortie d'habitat indigne pour les plus précaires, s'est développée : 24 projets expérimentaux ont été soutenus en 2023. L'expérimentation s'est attachée à deux types de situations, les unes bloquées, parce que « n'ayant aucune solution financière » du fait de l'ampleur des travaux à réaliser dans des logements particulièrement dégradés; les autres

nécessitant de réintervenir dans un projet qui n'avait pu aller jusqu'au bout, pour s'assurer d'un reste à charge soutenable.

Par ailleurs, 10 projets ont été soutenus pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant en habitat précaire, de fortune, bidonvilles, squats, caravanes, tant en milieu urbain que rural. Ils visent l'accompagnement global des personnes pour résoudre durablement leur situation, améliorer leurs conditions de vie, permettre leur accès à l'emploi, à la scolarisation des enfants, aux soins et au logement. L'accompagnement s'ajuste aux situations singulières des personnes et s'effectue là où les personnes vivent, quel que soit leur lieu d'habitat. Cette année a également été la seconde année pleine de soutien à l'habitat des Compagnons et des Compagnes. En 2023, ce sont ainsi 9 nouvelles communautés qui ont été soutenues dans ce cadre.

Enfin, l'année a marqué la fin de l'expérimentation de « (re) anime ta copro », l'un des 19 projets soutenus dans le cadre de l'innovation et du développement en matière de lutte contre l'habitat indigne. ■

4. Prévenir et lutter contre la privation des droits sociaux

4,3 M€ → 10 %



Une permanence d'accès aux droits, à l'Espace Solidarité Habitat.

84 projets ont été soutenus dans le domaine de la lutte contre la privation des droits sociaux.

Deux enjeux se sont dégagés fortement en 2023 :

- Le renforcement du soutien aux personnes, notamment en matière de prévention des expulsions et de défense des habitants de squat en raison de la loi du 27 juillet 2023 et de la saturation du secteur de l'hébergement,
- La lutte contre les effets négatifs de la dématérialisation et la médiation technique ou digitale de l'accès aux droits, en agissant notamment sur l'accès et le maintien des droits sociaux.

Par ailleurs, la plateforme « Allô Prévention Expulsion », animée par 8 juristes associatifs et/ou bénévoles, a permis en 2023 d'informer 1230 ménages et en a renseigné 2 050 par mail. En Île-de-France, à l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation, 5 005 ménages ont bénéficié d'un suivi, d'un conseil ou d'une orientation en 2023.

Enfin, 14 500 ménages ont reçu un accompagnement sociojuridique par les 54 associations qui composent le réseau « Accès aux Droits Liés à l'Habitat ». Ce réseau national s'appuie sur quatre réseaux régionaux animés localement en Île-de-France, en Occitanie, en PACA, et à La Réunion, ainsi que sur 17 associations évoluant en dehors de ces territoires. Le secteur participe également aux Collectifs « Droits sociaux » et « Droits des habitants de terrains et de squats ». ■

5. Soutenir l'engagement des habitants et la capacité d'action

2,7 M€ → 6 %



Fête de quartier « Les Nouveaux rdv de Terres Neuves », à Bègles (33).

Le droit au bien-être des aînés isolés habitant dans les quartiers Politique de la Ville, dans des centres d'hébergement, des résidences sociales ou encore vivant à la rue ; l'expression des plus vulnérables dans l'espace public...

En 2023, la Fondation a déployé des soutiens financiers pour accompagner et soutenir la réalisation de 141 projets portés par les habitants et collectifs de personnes à la rue, sur l'ensemble du territoire. Deux leviers d'action sont mobilisés. Le premier consiste à soutenir les associations des quartiers populaires : 121 projets ont été réalisés, dont 8 projets soutenus dans le cadre du programme jeunesse « J'agis dans mon quartier et je le fais savoir » expérimenté en Bretagne, PACA, Occitanie, Grand Est et à La Réunion. Second levier, 20 projets financés en 2023 pour renforcer les capacités d'action des personnes en grande précarité. Il s'agit de projets variés proposant des approches collectives et participatives portées par les personnes elles-mêmes. ■

6. Comprendre, interpellier et sensibiliser



Christophe Robert interroge Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, le 1^{er} février 2023, à Paris.

De nombreuses actions d'interpellation et de sensibilisation ont été menées à l'échelle nationale et en régions.

La Fondation a présenté son 28^e rapport à la Maison de la Mutualité à Paris, en version hybride, avec un focus sur « la question du genre face au mal-logement ». Plus de 2560 personnes ont pu suivre l'événement en direct (1197 personnes en présentiel et 1370 personnes en distanciel, replay inclus).

Dans un autre registre, la Fondation a également organisé la 2^e édition du match de football Planète RAP à l'initiative de Skyrock, le 11 juin 2023, à Bobigny (93). L'année 2023 a été également marquée par une forte séquence mémorielle, avec notamment l'organisation d'une exposition sur l'abbé Pierre, au musée Citéco et l'inauguration de la Pension de famille « Lucie Coutaz » d'Esteville.

Au cours de l'année, la Fondation, grâce à ses agences régionales, a publié des documents de diagnostics et d'analyses sur le mal-logement, organisant des temps d'interpellation dans les territoires : à Lyon, Montpellier, Saint-Denis de la Réunion, Guingamp, Bordeaux, Marseille, Nice et Valenciennes. En outre, la valorisation des publications régionales sur la question de l'habitat indigne a pu nourrir le plaidoyer national de la Fondation dans la perspective de son rapport annuel 2024.

La direction des Études qui produit le rapport annuel sur l'état du mal-logement, est également intervenue en régions pour sa diffusion



Marie-Hélène Le Nédic, présidente de la Fondation Abbé Pierre reçoit le ministre du Logement, Olivier Klein, lors de l'inauguration de la Pension de famille « Lucie Coutaz », le 25 mai 2023.

et a accompagné les agences dans leurs diagnostics locaux sur le mal-logement. Elle a par ailleurs notamment publié des rapports sur la précarité énergétique d'été, les expulsions d'étudiants en cités universitaires ou l'encadrement des loyers à Paris. La Fondation a également présenté le 8^e éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, en partenariat avec la Feantsa ; elle a de plus animé une campagne européenne contre les coupures d'électricité. La Fondation est également représentée dans un grand nombre d'instances, dont le Conseil national de l'habitat, la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, le Haut Comité pour le droit au logement, la commission des Comptes du Logement... ■

7. Répondre à l'urgence sociale

3,3 M€ → 7 %



Une personne sans domicile fixe en Île-de-France, en 2023.

Plus de 3100 personnes, dont des enfants mineurs, ont été aidés dans le cadre des Appels de Détresse sur tout le territoire (1716 aides versées).

Une forte augmentation des appels a illustré en 2023 les difficultés grandissantes des ménages face aux dépenses liées au logement, que ce soit le loyer ou les factures d'énergie. Par ailleurs, dans le prolongement de l'action de la Fondation au titre de l'urgence sociale depuis mars 2020, les Fonds urgences se sont organisés autour de thématiques d'intervention définies comme prioritaires. Le maintien dans le logement, les travaux d'urgence, la mise à l'abri, l'accès à l'équipement de première nécessité, autant de situations relayées par les partenaires auprès desquels la Fondation a continué de proposer son soutien financier. ■

8. Agir au-delà des frontières

4,5 M€ → 10 %



Au Salvador, à Cuna de la Paz, la Fondation soutient la construction d'un quartier pour les plus précaires.

L'action à l'international a permis de soutenir 14 projets pluriannuels menés par les organisations partenaires de la Fondation.

Localisés principalement dans les pays les moins avancés comme Madagascar, Haïti, le Cambodge, le Népal ou le Burkina Faso, ces projets visent d'abord à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers précaires. Ils sont mis en œuvre sur plusieurs phases de 3 ans (3 au maximum) avec des engagements financiers annuels, eux-mêmes complétés par d'autres cofinancements (Agence Française de Développement, Union Européenne, autres fondations ou collectivités locales). L'enjeu de ces projets est de replacer les habitants au cœur de la stratégie des villes et de mieux prendre en compte leurs besoins tout en réduisant l'impact environnemental et en agissant pour une meilleure égalité de genre. 12 projets plus ponctuels ont également été soutenus en 2023 tels que le développement d'un quartier précaire en Bulgarie, le relogement de familles expulsées au Cambodge, l'assistance juridique aux demandeurs d'asile en Grèce, l'amélioration de l'habitat au Rwanda...

En 2023, l'escalade du conflit en Ukraine a continué à causer des pertes civiles et la destruction d'infrastructures, obligeant les habitants à fuir. Dans ce contexte de guerre inscrit dans la durée, la Fondation a continué à apporter une aide d'urgence pour garantir l'accès à des conditions de logement dignes, sûres et adaptées aux victimes ainsi qu'un accès à l'alimentation.

Le 6 février 2023, deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie : la Fondation s'est immédiatement mobilisée en soutenant des actions d'aide d'urgence mises en œuvre en Syrie. ■

LES AUTRES INFORMATIONS DE LA FONDATION

GOVERNANCE DE LA FONDATION

Le 16 mai 2023, la Fondation Abbé Pierre a procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration, conformément à ses statuts (cf. photo ci-contre).

Ont ainsi été cooptés et nommés :

- Marie-Hélène Le Nédic, Présidente
- Dominique Ayrault, Vice-Présidente
- Christian Alibay, Trésorier
- Patrick Rouyer, Secrétaire
- Delphine Depaix
- Blanche Guillemot
- Claudine Jasson
- Emmanuel Moreau
- Bruno Morel
- Xavier Renard
- Pierre Yves Lenglard, représentant de la Fédération Emmaüs France
- Michel Cadot, Commissaire du Gouvernement
- Laurent Desmard, Président d'honneur, invité permanent aux instances au titre de la mémoire.
- Auditeurs : Odile Fournier, Thierry Delahaye et Laurent Berger

MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :

- ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...);
- l'appui aux associations spécialisées auxquelles la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution de contributions financières.

MOUVEMENT EMMAÛS

La Fondation, en tant que membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses soutiens financiers à des projets de ce dernier. Ainsi, sur l'exercice, plus de 3,9 M€ ont été accordés au mouvement :

- près de 1 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons des communautés d'Emmaüs;
- plus de 0,6 M€ pour des actions d'accueil et d'accompagnement ou le financement d'hébergements d'urgence ou d'insertion (dont 0,3 M€ dédiés à des actions de solidarité internationale);
- et 2,3 M€ dans le cadre d'un reversement de quote-part de générosité à Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelques 5000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accompagne.

EMMAÛS HABITAT

La Fondation Abbé Pierre est actionnaire majoritaire à hauteur de 73 % d'Emmaüs Habitat et 6 représentants siègent à son Conseil d'Administration. Cette société Hlm de droit commun gère plus de 14 000 logements locatifs sociaux et loge plus de 50 000 locataires franciliens. Elle porte également la création de Pensions de famille, dont la Pension « Lucie Coutaz », à Esteville inaugurée le 25 mai 2023.





« La Fondation Abbé Pierre est Fondation “Abitante”.
Par ce statut, et grâce à ses partenaires associatifs,
elle favorise une plus grande diversité de réponses
aux personnes mal logées et en situation d'exclusion. »

LA FONDATION ABITANTE

La Fondation Abbé Pierre est Fondation « Abitante ». Par ce statut, et grâce à ses partenaires associatifs, elle favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

Les deux Fondations abritées, la Fondation « Solidarités Nouvelles pour le Logement » et la Fondation « Alynéa - Samu Social de Lyon », ont recueilli, sur l'exercice 2023 et par le biais de la Fondation Abbé Pierre, 146 K€ de dons dont 100 K€ ont déjà été engagés dans des soutiens financiers à des projets de lutte contre le mal-logement et l'exclusion.



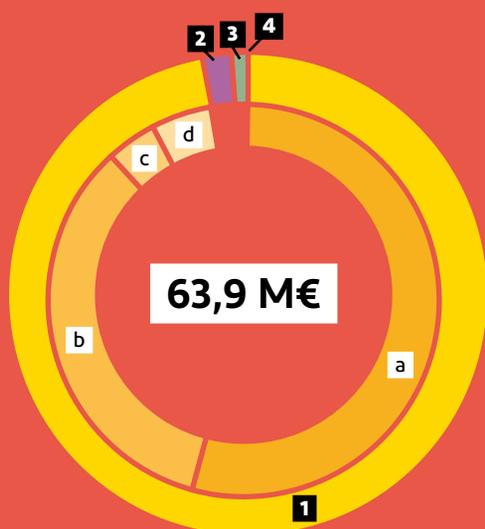
LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET LA POLITIQUE SALARIALE

La Fondation a mis en place une grille de classification des métiers ainsi qu'une fourchette de rémunérations à l'embauche. Elle veille à ce que le rapport entre les rémunérations les plus élevées et les rémunérations les plus basses reste limité. La signature d'un accord entre la Délégation Générale et les partenaires sociaux a conduit à l'instauration d'un système mixte valorisant l'ancienneté à la Fondation, la dimension collective ainsi que la contribution individuelle.

Décomposition des ressources

à partir du Compte de Résultat par Origine et par Destination

Près de 97 % des ressources de l'exercice proviennent de l'appel à la générosité du public



- 1 Produits de la générosité du public : 97 %**
 - a** Dons manuels : 54 %
 - b** Legs, donations et assurances-vie : 34 %
 - c** Mécénat : 4 %
 - d** Autres produits liés à la générosité du public : 5 %
- 2 Subventions et autres concours publics : 1 %**
- 3 Autres produits non liés à la générosité du public : 2 %**
- 4 Reprises sur provisions et dépréciations & utilisation des fonds dédiés**

Ratio des ressources calculés sur le total des ressources du CROD* hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés qui représentent 318 k€ soit 0,5 % des ressources de l'exercice.

1. Les produits de la générosité du public

→ **61,7 M€**

Les produits de la générosité du public représentent près de 97 % des ressources de l'exercice (hors utilisation des fonds dédiés et reprises sur provisions et dépréciations) et sont composés de :

a. La collecte (dons manuels)

→ **34,6 M€**

Avec plus de 34,5 M€ collectés sur l'exercice (-0,7 M€ par rapport à l'exercice 2021-22), la collecte de dons démontre de nouveau, et ce malgré le contexte inflationniste, la forte solidarité des donateurs de la Fondation.

b. Les legs, donations et assurance-vie

→ **21,5 M€**

Les legs par testaments, actes de donations, de biens en numéraires, mobiliers et immobiliers ainsi que les assurances-vie sont en augmentation de 5,7 M€ par rapport à ceux de l'exercice 2021-22, notamment du fait de la réalisation d'une vente d'un legs exceptionnel pour 7 M€.

c. Le mécénat

→ **2,8 M€**

Dons financiers, opérations de ventes de produits partage, opérations spéciales... Le mécénat contribue au financement des actions de la Fondation à hauteur de 4 % des ressources. Les produits de mécénats sont en légère hausse par rapport à l'exercice 2021-22 (+0,2 M€).

d. Les autres produits liés à la générosité du public

→ **2,9 M€**

Les autres produits liés à la générosité du public représentent 4,5 % des ressources de l'exercice et sont en forte diminution (-1,5 M€) du fait de régularisations ponctuelles intervenues sur l'exercice précédent. Ils sont composés pour 1,3 M€ des reprises d'aides financières des programmes de soutien à l'action, pour 1 M€ des produits financiers issus du solde de générosité du public placé et pour 0,4 M€ des loyers des biens recueillis.

2. Les subventions et autres concours publics

→ **1,0 M€**

La Fondation met à contribution les pouvoirs publics uniquement pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires (accueils de jour et Pensions de famille notamment). Les ressources issues des subventions représentent 1,6 % des produits de l'exercice et sont en légère baisse (-0,1 M€).

3. Les autres produits non liés à la générosité du public

→ **0,9 M€**

Les autres produits sont composés essentiellement des contributions financières reçues de Fondations d'entreprises ou de Fonds de dotations qui soutiennent la Fondation.

4. Reprises sur provisions et dépréciations & utilisation des fonds dédiés

→ **0,3 M€**

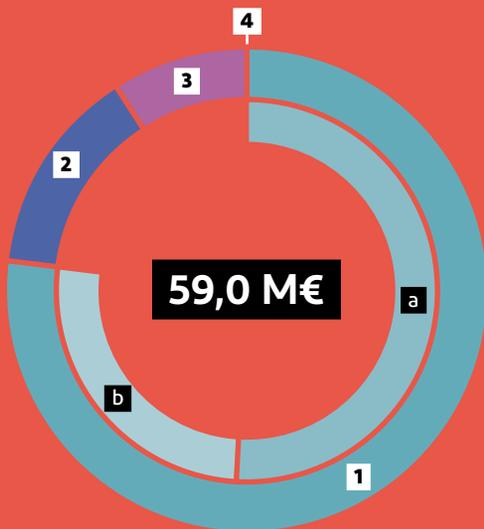
Les reprises sur provisions représentent 0,2 M€ et les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 0,1 M€.

* CROD : Compte de Résultat par Origine et par Destination, établi en adéquation avec les rubriques du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges (rubrique 10 de l'annexe des comptes annuels)

Leur utilisation

à partir du Compte de Résultat par Origine et par Destination

Plus de 77 % des emplois sont consacrés directement aux missions sociales de la Fondation



1 Missions sociales : 77 %

- a Versements à d'autres organismes : 51 %
- b Actions réalisées directement : 26 %

2 Frais de recherche de fonds : 14 %

3 Frais de fonctionnement : 9 %

4 Dotations aux provisions et dépréciations & report en fonds dédiés

Ratios des emplois calculés sur le total des emplois du CROD* hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations, qui représentent 742 k€ soit 1,3 % des emplois de l'exercice.

1. Les frais liés aux missions sociales

→ 45,0 M€

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales de la Fondation représentent plus de 77 % des emplois de l'exercice (hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations).

Elles sont en augmentation de 0,5 M€ par rapport à l'exercice 2021-22 avec 1,7 M€ supplémentaires de soutiens financiers accordés aux partenaires de la Fondation (soutien qui atteint 29,6 M€, soit plus de 50 % des emplois) et une diminution de

1,2 M€ des charges engagées dans les actions réalisées directement. Les partenaires associatifs de la Fondation accompagnent cette dernière dans la mise en œuvre de ses programmes et ses actions : accueils de jour, Pensions de famille, lutte contre l'habitat indigne, permanences d'accès aux droits, construction de logements très sociaux...

Les différents axes d'intervention sont regroupés en 8 thématiques qui sont détaillées entre les pages 4 et 11 de ce document.

2. Les frais de recherche de fonds

→ 8,1 M€

Les frais de recherche de fonds regroupent les frais d'appel et de gestion de la collecte pour 6,8 M€ et les frais de traitement des libéralités pour 1,3 M€. Ils ont augmenté de 0,7 M€ par rapport à l'exercice 2021-22 principalement du fait de l'intégration de frais qui étaient jusqu'alors considérés comme des frais liés aux missions sociales.

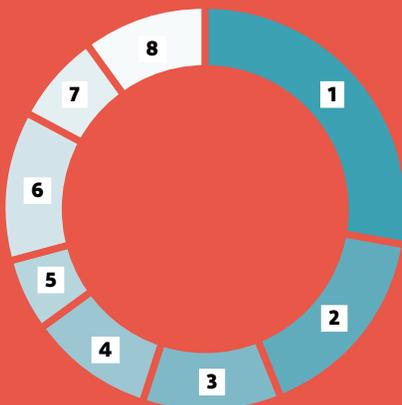
3. Les frais de fonctionnement

→ 5,3 M€

Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, services généraux, informatique...

Les 8 axes d'intervention

1. Accompagner les personnes de la rue au logement : 28 %
2. Participer à la production de logements sociaux durables : 16 %
3. Lutter contre l'habitat indigne : 11 %
4. Prévenir et lutter contre la privation des droits sociaux : 10 %
5. Soutenir l'engagement des habitants : 6 %
6. Comprendre, interpeller et sensibiliser : 12 %
7. Répondre à l'urgence sociale : 7 %
8. Agir au-delà des frontières : 10 %



RÉSULTAT

+ 4,9 M€

Le résultat de l'exercice (+ 4,9 M€) est conforme au budget adopté par le Conseil d'Administration qui prévoyait un résultat excédentaire de + 5,5 M€ grâce à une vente exceptionnelle de 7 M€.

Cet excédent qui vient consolider la bonne santé financière de la Fondation, va permettre à celle-ci, dès l'exercice 2023-24, de poursuivre le développement de ses missions, en renforçant notamment les actions liées à la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique (2024-28).

Utilisation des ressources collectées auprès du public à partir du Compte d'Emploi des Ressources

La générosité du public est employée à hauteur de 77 % pour le financement des Missions sociales

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS ET EXCÉDENT DE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE

La Fondation finance ses frais de fonctionnement en priorité avec les ressources non issues de la générosité du public afin que les ressources collectées auprès du public soient majoritairement affectées aux Missions sociales.

Le résultat de l'exercice (compte de résultat) est ainsi composé uniquement de ressources issues de la générosité du public du fait des règles d'affectation des ressources aux emplois retenues par la Fondation et de la part majoritaire des ressources issues de la générosité du public.

Sur l'exercice, la générosité du public a été employée à hauteur de 77 % pour le financement des Missions sociales, à hauteur de 14 % pour les Frais de recherche de fonds et à hauteur de 9 % pour les Frais de fonctionnement.

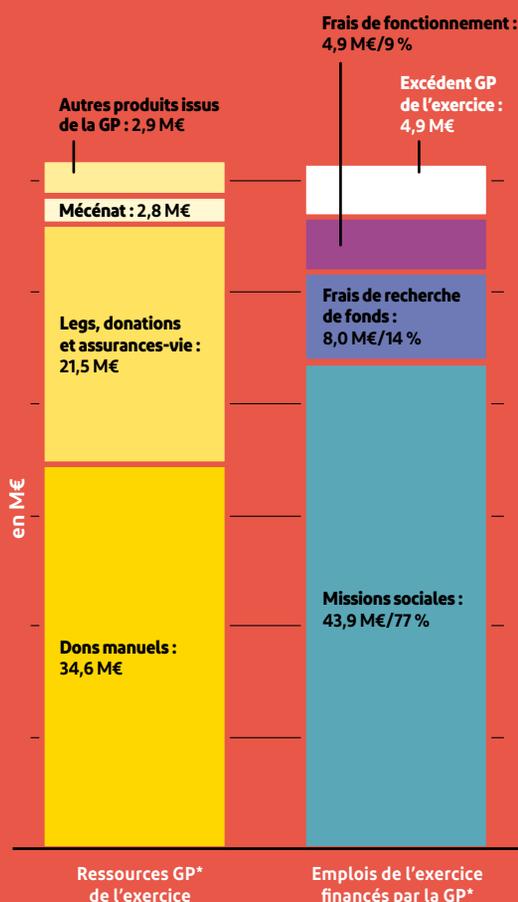
Les Missions sociales de la Fondation sont financées pour 98 % par de la générosité du public (soit 43,9 M€), les 2 % restants étant financés par des subventions et autres concours publics affectés à des projets spécifiques.

SOLDE DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC DISPONIBLE

Au solde d'ouverture (20,4 M€), vient s'ajouter l'excédent de générosité du public de l'exercice (+4,9 M€) impacté des investissements et désinvestissements de l'exercice.

Sur 2022-23, les 1 M€ d'investissements financés par la générosité du public sont neutralisés pour 1,1 M€ par les désinvestissements de l'exercice (désengagement de ressources GP immobilisées).

Le stock de ressources collectées auprès du public et non encore engagé s'établit ainsi au 30 septembre 2023 à 25,4 M€.



* GP : Générosité du Public

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Toutes les contributions volontaires en nature dont bénéficie la Fondation sont issues de la générosité du public :

→ **201 bénévoles** agissent au sein de la Fondation à travers des missions d'accueil de personnes et de familles en difficulté, d'expertise de dossiers, d'instructions et de suivis des projets, ce qui représente 18324 heures valorisées à 682 K€

→ **Les contributions en service** (mises à disposition de mécénat de compétence) et les dons en nature (sous forme de mises à disposition d'espaces publicitaires) représentent 123 K€.

L'essentiel de ces contributions (85 %) est employé à la réalisation des Missions sociales de la Fondation.

Bilan simplifié

La Fondation dispose d'une situation financière solide, garante de son indépendance et de la pérennité de ses actions

ACTIF			
EN M€	30/09/2023	30/09/2022	
Actif immobilisé	56,6	57,5	
Immobilisations incorporelles et corporelles	14,2	14,9	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17,0	16,8	
Immobilisations financières	25,5	25,8	
Actif circulant	66,1	61,6	
Créances reçues par legs ou donations	8,8	11,9	
Autres stocks et créances	4,3	5,6	
Valeurs mobilières de placement	43,8	27,1	
Disponibilités	8,4	16,3	
Charges constatées d'avance	0,7	0,7	
TOTAL DE L'ACTIF	122,7	119,1	

PASSIF			
EN M€	30/09/2023	30/09/2022	
Fonds propres	55,1	50,2	
Fonds reportés et dédiés	23,3	26,8	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	23,1	26,4	
Fonds dédiés	0,3	0,4	
Provisions pour risques et charges	2,4	1,8	
Dettes	41,9	40,3	
Emprunts et dettes financières	1,1	1,7	
Dettes du passif circulant	39,4	37,1	
dont dettes des legs ou donations	2,5	2,3	
dont dettes sur aides financières à verser	31,6	29,9	
Produits constatés d'avance	1,4	1,5	
TOTAL DU PASSIF	122,7	119,1	

LES FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

→ **Une vente exceptionnelle** d'un immeuble issu d'un legs pour 7 M€ à une filiale d'un bailleur social qui porte le résultat de l'exercice à un excédent de 4,9 M€.

→ **Une refonte des placements** qui conduit à une augmentation des Valeurs mobilières de placement (VMP) de 16,8 M€. Cette politique de placements a un impact sur les disponibilités qui passent de 16,3 M€ à 8,4 M€. Cette trésorerie est pour partie déjà engagée sur les aides financières accordées à des partenaires associatifs.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La Fondation a tissé des liens étroits avec des partenaires du champ de l'économie sociale et solidaire en leur donnant notamment les moyens d'agir pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. À ce titre, elle possède des prises de participations dans plusieurs organismes dont les plus représentatives sont :

- 3,6 M€ d'immobilisations dans la « SA HLM Emmaüs habitat » afin de lui permettre de maintenir et produire du logement très social.
- 6,0 M€ d'immobilisations dans la « SOLIFAP » afin d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal-logement.

→ **Un renforcement des fonds propres** qui s'établit à 55,1 M€ (contre 50,2 M€) et qui s'explique par un résultat en excédent de 4,9 M€ lié à la vente exceptionnelle d'un immeuble issu d'un legs.

→ **Un renforcement des aides financières accordées sur l'exercice** qui a pour conséquence une augmentation des aides financières à verser (+1,7 M€) en faveur d'acteurs partenaires de la lutte contre le mal-logement pour des projets déployés sur une durée moyenne de trois ans.

→ **Une diminution des fonds reportés** (fonds sur legs et donations à percevoir) de 3,3 M€ malgré un volume de libéralités accepté sur l'exercice conséquent, du fait notamment de la réalisation de la vente exceptionnelle d'un immeuble (inscrite pour 4,3 M€ au bilan). Ce stock représente environ 2,2 années de réalisation budgétaire de produits legs.

SITUATION FINANCIÈRE

Les réserves de 44,2 M€ (soit 9 mois d'activité) traduisent une situation financière solide et saine permettant d'assurer la pérennité des actions de la Fondation et son indépendance.

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



Fondation Abbé Pierre
Délégation générale
3, rue de Romainville
75019 Paris

-  Agences régionales (et ESH pour Paris)
-  Boutiques Solidarité
-  Pensons de famille
-  Un Domicile Fixe et Décent pour Tous



Organisme de contrôle du don en confiance, le Comité de la charte s'assure que la Fondation Abbé Pierre, qui en est membre depuis 1997, respecte sa charte de déontologie : fonctionnement régulier et transparent, gestion rigoureuse et désintéressée, actions de communication et de collecte de fonds irréprochables, transparence financière.

L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation Abbé Pierre est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une « certification des comptes annuels », incluant celle du Compte de Résultat par Origine et par Destination. Le commissaire aux comptes de la Fondation Abbé Pierre pour l'exercice 2023 est le Cabinet Mazars qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des rapports moraux, d'activité et financier de 2023. Elles sont disponibles sur le site internet : www.fondation-abbé-pierre.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande : Service donateurs Fondation Abbé Pierre - 3, rue de Romainville - 75019 Paris.